

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 2 février 2024	N° 2024-64

Convocation du 26 janvier 2024

Aujourd'hui vendredi 2 février 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Pierre HURMIC, Vice-président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Patrick BOBET, M. Christophe DUPRAT, M. Michel LABARDIN, M. Jérôme PESCIANA, M. Michel POIGNONEC, M. Franck RAYNAL, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Agnès VERSEPUY, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Pascale PAVONE, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST
Mme Claude MELLIER à M. Olivier ESCOTS
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET
M. Frédéric GIRO à Mme Brigitte TERRAZA
M. Stéphane GOMOT à Mme Nadia SAADI
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Anne LEPINE
M. Jean-Marie TROUCHE à Mme Karine ROUX-LABAT

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 17h
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 17h30
M. Stéphane MARI à partir de 17h
M. Fabien ROBERT à partir de 16h40

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à M. Jean-Jacques PUYOBRAU à partir de 17h
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH à partir de 17h30
M. Stéphane PFEIFFER à M. Jean-Baptiste THONY à partir de 13h25
M. Alexandre RUBIO à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 17h
M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET à partir de 17h45
Mme Josiane ZAMBON à Mme Amandine BETES à partir de 12h
M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT jusqu'à 14h30
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 17h
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Michel LABARDIN à partir de 17h
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA à partir de 14h30
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h30
Mme Christine BONNEFOY à Mme Simone BONORON à partir de 11h50
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU jusqu'à 11h et à partir de 17h
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 16h30
M. Alain CAZABONNE à M. Christophe DUPRAT à partir de 16h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 16h30
M. Olivier CAZAUX à Mme Camille CHOPLIN à partir de 17h 45
M. Guillaume GARRIGUES à M. Gwénaél LAMARQUE de 13h10 à 14h30
Mme Anne-Eugénie GASPAS à Mme Nathalie LACUEY à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à Mme Sylvie JUSTOME à partir de 16h30
Mme Fabienne HELBIG à M. Stéphane MARI jusqu'à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Guillaume GARRIGUES de 16h15 à 17h
M. Gwénaél LAMARQUE à M. Jacques MANGON de 17h à 17h30
Mme Fannie LE BOULANGER à M. Bastien RIVIERES à partir de 16h25
M. Thierry MILLET à Mme Fatiha BOZDAG de 11h à 16h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre de Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 16h30
Mme Pascale PAVONE à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h30
M. Patrick PUJOL à Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 12h40
Mme Marie RECALDE à M. Gérard CHAUSSET à partir de 12h20
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE à partir de 17h12

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 2 février 2024	Délibération
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	N° 2024-64

**Réseau de chaleur Grand Parc Energies - Réinjection dans la nappe de l'éocène -
Demande de subvention à l'agence Adour Garonne - Décision - Autorisation**

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Le Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) « Nappes Profondes » établi en 2003 et révisé en 2013 a préconisé la mise en œuvre de nouvelles ressources d'eau potable pour :

- Pallier le risque de surexploitation des nappes de l'éocène centre et le dénoyage des nappes de l'oligocène,
- Répondre à l'évolution démographique.

Le SAGE fixe à 2021 l'objectif de développement de nouvelles ressources fournissant 20 à 25 Mm³/an.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) réunie le 15 février 2021 a émis un avis de principe favorable sur les solutions proposées de réinjection à l'Eocène (environ 200 m de profondeur) de l'eau géothermale prélevée au Cénomano-Turonien (environ 800 m de profondeur) pour les projets de réseau de chaleur. Cette solution est une alternative vertueuse à la réinjection dans la nappe du Cénomano-Turonien, nettement plus coûteuse. Elle a jugé ces projets compatibles avec les dispositions 59 du SAGE, sous réserve d'un examen au cas par cas.

Le projet de réseau de chaleur du Grand Parc est basé sur cette solution (utiliser un forage existant au cénomanien et créer un forage d'injection à l'éocène).

La CLE a été consultée sur ce projet spécifique. Réunie le 21 novembre 2022, et l'a jugé compatible avec le SAGE Nappes profondes de Gironde à l'unanimité.

En fonctionnement courant, le bilan quantitatif s'établirait comme suit :

- Un prélèvement net de - 850 000 m³/an maximum au Cénomano-Turonien ;
- Un apport de + 850 000 m³/an à l'Eocène.

Ce projet de réinjection correspondant à une substitution de ressource au sens de la disposition 14 du SAGE, celui-ci peut, à ce titre, faire l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau.

Le coût de la réinjection, réalisée par la société de projet Grand Parc Energies (GPE), est estimé à environ 1 050 000 € HT, valeur septembre 2023 (cf. annexe pour le détail).

Cette aide financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne est sollicitée par Bordeaux Métropole pour le réseau Grand Parc Energies, Bordeaux Métropole étant par ailleurs le titulaire de l'autorisation d'ouverture de travaux miniers.

Le reversement de cette aide au Délégué Grand Parc Energies sera encadré par un avenant avec la société Grand Parc Energies, dans le cadre de la clause de réexamen prévue à l'article 70.1.5 du contrat de délégation de service public, dans l'intérêt du service public et de ses abonnés.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Métropole

VU les avis de la CLE du 15 février 2021 et du 21 novembre 2022

VU la délibération n°2021-677 du 25 novembre 2021 approuvant le lauréat de la délégation de service public du réseau de chaleur du Grand Parc et le projet technique associé,

VU le Contrat n°2020DSP02M signé le 20 décembre 2021 avec Engie Energie Services

Entendu le rapport de présentation

CONSIDERANT que ce projet de réinjection d'eau géothermale est considéré comme une ressource de substitution visant à réduire les prélèvements dans une nappe déficitaire au sens de la disposition 14 du SAGE et que, dans ce cadre, ce projet innovant peut être aidé par l'Agence, au même titre que les autres projets de ressource de substitution.

DECIDE

Article 1 : de solliciter l'aide de l'Agence de l'eau Adour Garonne pour financer la partie réinjection d'eau géothermale prélevée dans la nappe de l'Eocène qui est évaluée à environ 1 050 000 € HT (valeur septembre 2023) et que va réaliser la société de projet du réseau de chaleur du Grand Parc, Grand Parc Energies, dans le cadre du contrat de délégation de service public.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : de comptabiliser l'aide qui sera accordée sur compte de tiers 458, en

dépenses et recettes d'investissement, afin de la reverser à Grand Parc Energies dans les conditions qui seront fixées ultérieurement par un avenant au contrat de délégation de service public.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Ne prend pas part au vote : Monsieur GARRIGUES, Madame HELBIG, Monsieur JABER, Monsieur MARI, Monsieur ROBERT

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 2 février 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 7 FÉVRIER 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 8 FÉVRIER 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, la Vice-présidente,</p> <p>Madame Claudine BICHET</p>
---	--